

LES CONSIGNES À RESPECTER



Ne surchargez pas les installations électriques.



Ne laissez jamais une bougie ou une cigarette allumée quand vous quittez une pièce.



Ne rechargez pas votre téléphone, tablette, cigarette électronique, etc sur un support inflammable (lit, canapé,...).



Ne laissez pas un appareil de cuisson sans surveillance.



Débranchez vos appareils électriques après utilisation.



N'emcombrez pas les parties communes. Les cages d'escalier, les paliers et les halls d'immeubles doivent être débarrassés des encombrants (vélos, poussettes...).



Fermez les portes des parties communes après votre passage. Elles peuvent ralentir la progression de l'incendie.



Laissez les accès et voies pompiers libres devant le bâtiment.

LES CONSEILS



**EN CAS D'INCENDIE
APPELEZ LE 18 OU LE 112**

DÉTECTEUR DE FUMÉE COMMENT L'UTILISER ?



- ▶ Appuyer sur le bouton test 1 fois/mois. Arrêter d'appuyer dès que l'alarme retentit.
- ▶ Enlevez la poussière 1 fois/mois avec un chiffon sec.
- ▶ Attention ne pas peindre le détecteur.
- ▶ Ne pas tester le détecteur avec une source de chaleur.



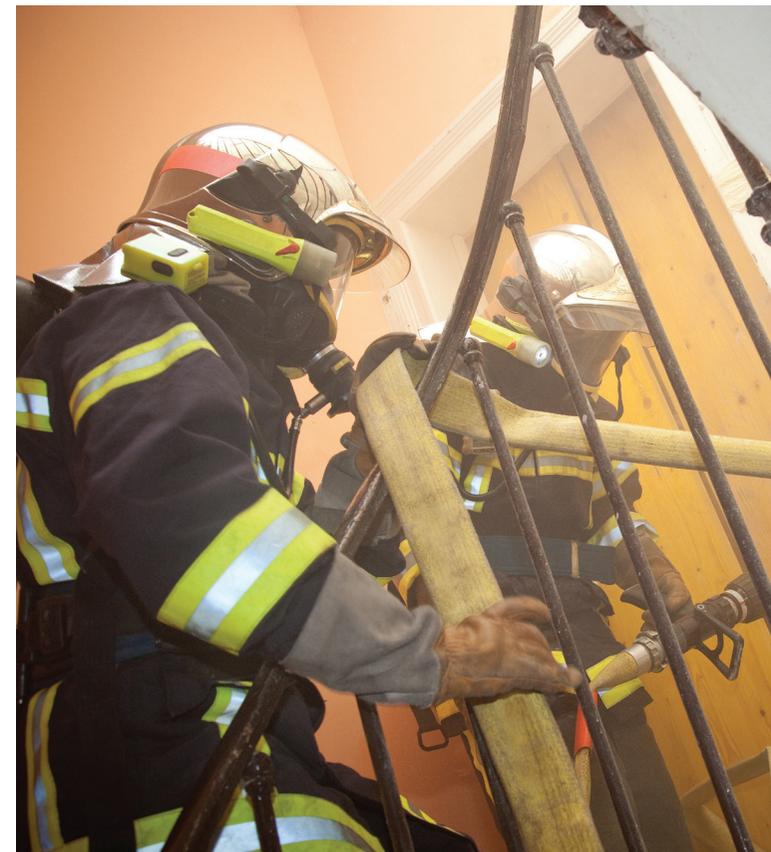
Si la pile est ancienne, un bip sonore est émis toutes les minutes (ce signal peut durer plusieurs jours).
Il faut la changer.
Un signal lumineux émis à intervalle régulier permet aussi de savoir si l'appareil est en marche.
Il existe un bouton «test» permettant de vérifier le fonctionnement de l'alarme.

Conception : SDIS44/DJRCOM - Crédits photos : ©Christelakierphoto/©refotostock/Adobe Stock - 12/2020.

**Retrouvez des conseils en vidéos
et toute l'actualité du SDIS 44
sur les comptes officiels :**



En partenariat avec



INCENDIE
LES BONS RÉFLEXES
EN HABITATION



La sécurité incendie est une problématique récurrente, qui resurgit à chaque drame humain. C'est pourquoi, en tant que bailleur, **nous entreprenons de nombreuses actions pour assurer la sécurité de nos locataires** : vérification des extincteurs et des dispositifs coupe-feu, travail avec les sapeurs-pompiers, affichage des consignes à respecter...

Mais la sécurité incendie est l'affaire de tous. Il appartient à chacune et chacun d'entre nous de s'impliquer pour la renforcer. Lisez ce document avec attention et suivez les recommandations qui y figurent : **elles pourraient vous sauver la vie.**

INTERVENTIONS*



700 INCENDIES DOMESTIQUES EN LOIRE-ATLANTIQUE/AN

LIEUX DES INCENDIES*



34%
CUISINE



12%
GARAGE



11%
CHAMBRES



11%
SALON

CONSÉQUENCES*

14 morts **3** blessés graves
63 blessés légers

628 victimes impliquées

*Chiffres pour l'année 2019 en Loire-Atlantique.

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

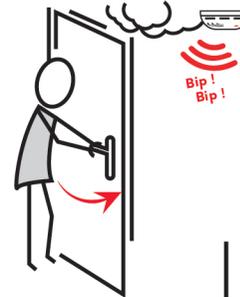


DES FLAMMES ET DE LA FUMÉE

1

ENFERMEZ-VOUS

Fermez les portes
Ne sortez pas



2

PROTÉGEZ-VOUS

Disposez des linges mouillés en bas de la porte et humidifiez les parties menacées



3

RÉFUGIEZ-VOUS

Dans une pièce avec fenêtre



4

ALERTEZ

Les pompiers



5

MANIFESTEZ-VOUS

Rendez-vous visible



FUYEZ LA FUMÉE



PAS DE FLAMMES NI DE FUMÉE

1

ÉVACUEZ

Faites sortir les occupants de votre logement



2

FERMEZ LA PORTE

Sans la verrouiller



3

NE PRENEZ PAS L'ASCENSEUR

Évacuez par les escaliers et alertez vos voisins



4

REJOIGNEZ UN POINT DE RASSEMBLEMENT

Sécurisé à l'extérieur



5

ALERTEZ

Les pompiers
Guidez-les à leur arrivée



NE REVENEZ JAMAIS EN ARRIÈRE

NE SAUTEZ PAS, NE SORTEZ PAS